

ORDRE DU JOUR

- 1 / Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 février 2019.
- 2 / Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du Conseil Municipal.

FINANCES ET VIE ÉCONOMIQUE

- 2019-23/ Approbation du compte de gestion 2018.
- 2019-24/ Approbation du compte administratif 2018.
- 2019-25/ Affectation définitive du résultat de l'année 2018.
- 2019-26/ Décision Modificative numéro 1.
- 2019-27/ Convention paiement CB avec la trésorerie – PAYFIP.
- 2019-28/ Convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- 2019-29/ Convention avec le SDIS44 relative à la disponibilité d'un agent en tant que sapeur-pompier volontaire sur son temps de travail.
- 2019-30/ Modification du tableau des effectifs.

ÉDUCATION - CULTURE - SPORT

- 2019-31/ Attributions des Subventions aux associations.
- 2019-32/ Conventions de mise à disposition de locaux pour AS BABYLOIRE.
- 2019-33/ Conventions de mise à disposition de locaux pour ASSMAT ET BAMBINOS.
- 2019-34/ Convention tripartite de partenariat relative à la disponibilité des Sapeurs-Pompiers volontaires de la commune du Pellerin.
- 2019-35/ Modification du R.I. du scolaire et périscolaire.
- 2019-36/ Participation financière de la commune pour l'association LE BAC A SABLE.
- 2019-37/ Demande de subvention de projet de l'association BCBL.
- 2019-38/ Demande de subvention de projet de l'association JAZZ EN RETZ.
- 2019-39/ Convention avec l'ALP.

CADRE DE VIE - URBANISME - TRAVAUX

- 2019-40/ Rétrocession des parcelles AM664, AM665, AM667 et AM669 à la Commune
- 2019-41/ Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 février 2018.

Le compte rendu est approuvé par :

19 voix pour

(M. Gavouyère, M. Brounais, M. Brillaud de Laujardière, Mme Mériadec, Mme Curaudeau, M. Guichard, Mme Fourage, Mme Plaineau, M. Lécureuil, Mme Guillou, M. Pilard, Mme Laussucq, M. Morival, M. Labarre, Mme Bernard, M. Boucard, Mme Falot).

Abstentions, détaillées comme suit :

1 absent du jour : M. Morival.

6 absents le 4 février 2019 : Mme Amprou, Mme Paquereau, M. Bardou, Mme Garnier, Mme Toucane, Mme Mériadec.

2/ Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.

FINANCES ET VIE ÉCONOMIQUE

2019-23 / Approbation du compte de gestion 2018.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique du 18/3/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2019-24 / Approbation du compte administratif 2018.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique du 18/3/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- De donner acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif tel que présenté en séance.
- De constater que le compte administratif est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par le Trésorier de Saint Herblain.
- De constater les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits.
- De reconnaître la sincérité des crédits à reporter.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés en séance.

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire a quitté la séance avant le vote pour ne pas y prendre part.

Approuvé par 24 votés pour, 2 abstentions (Mme Bernard, M. Chauvet).

2019- 25 / Affectation définitive du résultat 2018.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Vie économique du 18/3/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé :

- D'affecter au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé la somme de 906 628,15 euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 21 votes pour, 6 abstentions (M. Labarre, Mme Falot, Mme Toucane, M. Boucard, Mme Bernard, M. Chauvet)

2019-26 / Décision modificative n°1 du budget primitif 2019.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique du 18/3/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la décision modification n°1 du budget primitif 2019.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 26 votes pour, 1 abstention (M. Morival)

2019-27 / Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PayFip Titre de la direction des finances publiques.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique du 18/3/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver les termes de la convention d'adhésion entre la commune et la Direction Générale des Finances Publiques pour la mise en place du service de paiement en ligne des recettes publiques locales PayFip.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-28 / Convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique du 18/3/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver les termes de la convention entre la commune et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et de ses annexes selon les conditions présentées en séance.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-29 / Convention avec le SDIS44 relative à la disponibilité d'un agent en tant que sapeur-pompier volontaire sur son temps de travail.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique du 18/3/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la convention de disponibilité d'un sapeur pompier volontaire, pendant son temps de travail entre la Commune du Pellerin et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-30 / Modification du tableau des effectifs.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique du 18/3/2019..

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la création des postes présentés en séance.
- De modifier le tableau des effectifs.
- D'approuver le tableau des effectifs.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 26 votes pour, 1 abstention (M. Morival).

ÉDUCATION - CULTURE - SPORT

2019-31/ Attributions des Subventions aux associations pour l'année 2019.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Education Culture et Sport du 14/3/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver l'attribution des subventions pour l'année 2019 présentées en séance.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-32/ Convention de mise à disposition à titre gracieux de la Maison de l'Enfance à l'association « AS Baby Loire ».

Vu l'avis favorable de la commission Education Culture et Sport du 14/3/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la convention de mise à disposition de la salle « Pirouette et Trottinette » de la Maison de l'Enfance à titre gracieux.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'éducation, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 26 votes pour, 1 abstention (Mme Bernard).

2019-33/ Convention de mise à disposition à titre gracieux de la Maison de l'Enfance à l'association « Assmat et Bambinos ».

Vu l'avis favorable de la commission Education Culture et Sport du 14/3/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la convention de mise à disposition de la salle « Pirouette et Trottinette » de la Maison de l'enfance à titre gracieux.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'éducation, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-34/ Signature d'une convention tripartite de partenariat relative à la disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires de la commune du Pellerin.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Education Culture et Sport du 14/3/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Éducation, à exécuter le paiement des frais afférents à l'école Notre Dame sur présentation de la facture et des justificatifs correspondants.
- De conclure une convention avec le SDIS 44 et l'OGEC qui fixe les modalités d'organisation de cette prise en charge (liste des sapeurs-pompiers reçue au préalable, gratuité du service, justificatif mensuel, interlocuteur privilégié pour prévenir,...).
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Éducation, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Éducation, à procéder à toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette convention (avenant, résiliation,...).

Approuvé à l'unanimité.

2019-35/ Modification du règlement et des modalités tarifaires des services périscolaires.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Education Culture et Sport du 14/3/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver les nouvelles règles de facturation présentées en séance.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'éducation, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-36/ Approbation de la participation financière pour l'année 2019 concernant le multi-accueil « Le Bac... à Sable » relative la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Education Culture et Sport du 14/3/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'octroyer à l'association « le bac...à sable » une subvention de fonctionnement non plafonnée, pour l'année 2019, de 1,75 € par heure par enfant pellerinain fréquentant le multi accueil associatif.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'éducation, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-37/ Convention de subvention de projet pour l'association BCBL

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Education Culture et Sport du 14/3/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la convention de subvention de projet ainsi que le montant proposé pour le projet d'un tournoi interrégional organisé par le Basket Club Basse Loire
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-38/ Convention de subvention de projet pour l'association Jazz en Retz.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Education Culture et Sport du 14/3/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la convention de subvention de projet ainsi que le montant proposé pour le projet de festival de jazz organisé par l'association Jazz en Retz.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-39/ Convention de subvention de fonctionnement pour l'ALP section Musique.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Education Culture et Sport du 14/3/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la convention pluriannuelle concernant les activités de la section musique de l'amicale laïque du Pellerin.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mme Mériadec s'étant absentée de 20h35 à 20h45 elle n'a pas pris part au vote.

Approuvé par 24 votes pour, 1 contre (M. Fleury), 1 abstention (M. Morival).

CADRE DE VIE - URBANISME - TRAVAUX

2019-40/ Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs de Nantes Métropole– avis de la commune.

Vu l'avis défavorable de la commission Cadre de Vie du 12/3/2019 (1 abstention, 3 défavorables).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- De donner un avis défavorable au Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs modifié et présenté en séance.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rejeté par 19 votes contre, 8 abstentions (M. Gavouyère, Mme Curaudeau, M. Lécureuil, Mme Paquereau, Mme Toucane, M. Boucard, Mme Bernard, M. Chauvet) .

2019-41/ ZAC DU CHENE VERT – Rétrocession des parcelles AM664, AM665, AM667 et AM669 à la Commune.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Urbanisme – Cadre de Vie du 12/3/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles AM664, AM665, AM667, et AM669 au profit de la Commune, les frais connexes d'acte notarié étant à la charge de la Commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 25 votes pour, 2 abstentions (M. Morival, M. Fleury).

Fait au Pellerin, le 5 avril 2019

Le Maire,



Patrick GAVOUYÈRE

